

DELIBERATION

DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement d'Aix-en-Provence

Séance du 7 juin 2017

COMMUNE

SAINT MARC JAUMEGARDE

L'an deux mil dix-sept, le sept juin à dix-neuf heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de St Marc Jaumegarde, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, Régis MARTIN, conformément aux articles L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ont donné pouvoir :

Jérôme GALINIER-WARRAIN à Jean-Pierre LECHTEN
Adeline WEBER-GUIBAL à Corinne LEGRAS

Colette MOLLARET à Patrick MARKARIAN

A été élue secrétaire : Corinne LEGRAS

Absente excusée : Olivia RIVORY

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU
CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES DU RHONE
POUR LA CREATION D'UN BASSIN DE RETENTION ET
VOIRIE CHEMIN DU PLAN DE LORGUE – CHEMIN DE
REPENTANCE A LA FORET AU TITRE DES TRAVAUX
DITS DE PROXIMITE**

Rapporteur : Gilbert HENRY
Guillaume SUEUR

Messieurs les rapporteurs exposent qu'en période de pluies, les riverains situés à proximité du Chemin du Plan de Lorgue – Chemin de Repentance à la forêt sont régulièrement inondés. Afin de remédier à ce problème, il est envisagé de profiter de la topographie naturelle du terrain en forme de demi-cuvette pour créer un bassin de rétention des eaux de pluies.

Ce bassin sera créé sur le site de l'ancien réservoir d'eau potable qui a été détruit il y a plusieurs années. Il conviendra ensuite de réhabiliter la voirie qui est en très mauvais état.

Cette opération a été évaluée à 84 914.86 €, l'aide du département pourrait être sollicitée au titre des travaux dits de proximité.

Le plan de financement serait le suivant :

- Demande de subvention conseil départemental (70%) 59 440.40 €
- Autofinancement (30%) 25 474.46 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par :

12 voix pour

voix contre

2 abstention (s) Colette MOLLARET, Patrick MARKARIAN

SOLLICITE l'aide du conseil départemental à hauteur de 59 440.40 € pour la création d'un bassin de rétention et voirie du Chemin du Plan de Lorgue – Chemin de Repentance à la forêt

AUTORISE monsieur le Maire à signer les conventions avec le conseil départemental

Le Maire,
Régis MARTIN